

Séance publique du 9 juillet 2007

Délibération n° 2007-4257

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Techtera - Soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et développement en 2007**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 11 septembre 2006, le conseil de Communauté a approuvé le principe de l'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de recherche et développement (R & D) des cinq pôles de compétitivité lyonnais et a voté une autorisation de programme à hauteur de 0,6 M€ pour le pôle de compétitivité Techtera. Le développement du pôle de compétitivité Techtera renforce la politique de Lyon Vision Mode, conduite par la Communauté urbaine et inscrite dans la démarche de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise.

Techtera ambitionne de se positionner comme le premier pôle européen de textiles techniques et fonctionnels (TTF) en privilégiant l'innovation et en s'appuyant sur des projets de collaboration technologiques et industriels.

Rhône-Alpes est la première région au niveau national dans les textiles techniques avec 65 % de la production française (plus de 300 000 tonnes), 12 % au niveau européen.

Depuis 2006, seize projets de R & D ont été labellisés dont quatorze projets financés en 2006, regroupant dans cette dynamique plus de cent-dix partenaires industriels ou laboratoires, dont environ quatre-vingts PME-PMI de la filière textile. Ces projets représentent un montant total de près de 30 M€.

La communauté urbaine de Lyon envisage de soutenir en 2007 le projet Actiprotex, labellisé par l'Etat dans le cadre du troisième appel à projets des pôles de compétitivité.

Actiprotex est un projet de recherche et développement collaboratif qui vise à mettre au point des produits textiles de haute technologie, notamment pour la lutte contre les maladies nosocomiales et les contaminations microbiennes. Les applications de ce projet sont nombreuses dans les domaines médicaux, professionnels et grand public. L'objectif pour les partenaires du projet est de produire dans les meilleurs délais des produits textiles de haute technologie pour permettre une prévention plus efficace dans les dispositifs médicaux internes, les dispositifs médicaux externes, les vêtements professionnels.

L'enjeu en terme de santé public est majeur. Chaque année, ce sont près de deux millions d'infections de ce type qui sont enregistrées en milieu hospitalier, les textiles étant un vecteur dans 17 % des cas. Le projet Actiprotex permettra également le développement de produits permettant de lutter contre les contaminations microbiennes avec des applications dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la lingerie.

Actiprotex associe onze PME-PMI et très petites entreprises (TPE), une filiale de groupe international, des laboratoires de recherche et centres techniques. La durée du projet est de trois ans.

Actiprotex devrait générer vingt créations d'emplois directs, soixante personnes impliquées dans le projet et soixante créations d'emplois à l'issue du projet. Il ouvre pour les entreprises un marché international.

Budget prévisionnel 2007-2009 (en €) :

Le budget global est de 4,46 M€ soutenu à hauteur de 2,04 M€ par l'Etat et les collectivités locales

Libellés	Montant (€)
Financements privés	
entreprises	2 114 626,87
centres techniques	305 203,91
laboratoires publics UCBL	-
<i>total financements privés</i>	<i>2 419 830,78</i>
Financements publics	
direction générale des entreprises	1 236 973,60
région Rhône-Alpes	362 245,96
département de l'Ain	32 154,11
département de l'Isère	102 637,59
département de la Loire	106 278,27
Communauté urbaine	200 000,00
<i>total financements publics</i>	<i>2 040 289,53</i>
total général	4 460 120,31

Les modalités d'intervention : un comité de suivi animé par l'Etat sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement du projet.

La subvention de la Communauté urbaine sera versée à l'université Claude Bernard Lyon 1 à hauteur de 200 000 € pour le développement du projet Actiprotex ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Décide de soutenir le projet Actiprotex à hauteur de 200 000 € dans le cadre des projets de recherche et développement (R & D) de Techtera labellisés par l'Etat en 2007.

2° - Approuve la convention-cadre 2007 entre l'Etat et les collectivités locales partenaires et l'engagement de l'Etat.

3° - Autorise monsieur le président à signer la convention-cadre entre l'Etat et les collectivités partenaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,